

1. CALENDRIER

Publication de l'appel : **JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019.**

Accès au formulaire sur l'application web du F.R.S.-FNRS 'E-Space' pour soumission électronique : **VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019.**

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2020			
			DERNIÈRES DATE ET HEURE ¹ POUR ACCÈS AU FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTIDOC	Chargé de recherches	CR	Mercredi 22 janvier à 14h	Jeudi 23 janvier à 14h	Jeudi 30 janvier à 14h	Jeudi 6 février à 14h
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN				
	Chercheur clinicien ²	CCL				
	Chercheur qualifié	CQ				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse	MISU				
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse prolongation	MISU-PROL				
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Lundi 17 février à 14h	Mardi 18 février à 14h	Mardi 25 février à 14h	Mardi 3 mars à 14h
	Aspirant renouvellement	ASP-REN				
	Bourse spéciale de doctorat ³	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant renouvellement	VETE-CCD-REN				

Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN, SPD-REN, CCL, MISU-PROL), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [E-Space](#).

Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS de juin 2020 ; les bourses et mandats débuteront le 1^{er} octobre 2020.

La présente note vise à informer la communauté académique sur les principales caractéristiques des bourses et mandats, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Instrument CCL : voir chapitre 3, section 3.1 de ce mini-guide.

³ Instrument BSD : voir chapitre 4, section 4.3 de ce mini-guide.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté MR, DR et MISU-PROL), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

CHERCHEUR POSTDOC	CR	SPD	SPD-REN	CCL	CQ	MISU			
CHERCHEUR DOCTORANT	ASP	ASP-REN	BSD	CSD	CSD-REN	SD	SD-REN	VETE-CCD	VETE-CCD-REN

2.2 Dates limites de réception

	DATES LIMITES 2020	TYPE DE DOCUMENT	INSTRUMENTS CONCERNÉS
CHERCHEUR POSTDOC	Jeudi 30 janvier à 14h	Lettre d'avis du promoteur	CR, SPD, CQ
	Jeudi 6 février	Annexes (voir point 2.1) ⁴	CR, SPD, SPD-REN, CCL, CQ, MISU
		Lettre d'appui du recteur de l'université d'accueil	MISU
	Vendredi 20 mars	Lettres d'avis des personnes de référence	CQ, MR, DR, MISU
	Vendredi 1 ^{er} mai ⁵	Uniquement pour le candidat non docteur à thèse au 6 février 2020 (date limite de validation recteur) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ⁴	CR, SPD
		« Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation candidat ⁴	CR, SPD, CQ, MISU
Publications acceptées après la date limite de validation candidat ⁴		Tous	
CHERCHEUR DOCTORANT	Mardi 25 février à 14h	Lettre d'avis du promoteur	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Mardi 3 mars	Annexes (voir point 2.1) ⁴	Tous excepté ASP-REN
	Vendredi 1 ^{er} mai ⁵	Classement ⁴ complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ⁴	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Lundi 1 ^{er} juin ⁶	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)	ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN

⁴ À charger ou à indiquer, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

⁵ Pour une question de calendrier, les compléments aux dossiers de candidature ajoutés jusqu'au 1^{er} mai sont destinés aux membres des Commissions scientifiques.

⁶ La date limite pour la rentrée des avis des Comités d'accompagnement est habituellement fixée au 31 mai. En 2020 cette date étant un dimanche, elle est reportée exceptionnellement au 1^{er} jour ouvrable qui suit.

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2019

3.1 Mandat mi-temps de spécialiste postdoctorant (SPD)

Suite au Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 5 décembre 2019, le règlement SPD a été adapté afin de ne plus limiter le nombre de renouvellements.

Le mandat mi-temps de SPD se compose d'une période probatoire de 6 ans, scindée en trois mandats d'une durée de 2 ans, suivie de mandats d'une durée de 4 ans, renouvelables sans limite. À partir du 1^{er} renouvellement d'une durée de 4 ans, l'intitulé du mandat devient chercheur clinicien (CCL).

Évolution de la carrière et cycles d'évaluations scientifiques			
Période	Durée	Mandat sollicité	Évaluation scientifique
1 ^{ère} période (6 ans)	2 ans	Spécialiste postdoctoral (SPD)	Procédure en deux étapes : - évaluation individuelle par des experts à distance - évaluation en Commission scientifique (CS)
	2 ans	SPD 1 ^{er} renouvellement	Sur simple demande
	2 ans	SPD 2 ^e renouvellement	Évaluation en CS
2 ^e période* (rapports annuels d'activités)	4 ans	Chercheur clinicien (CCL)	Évaluation en CS
	4 ans	CCL 1 ^{er} renouvellement et suivants	Évaluation en CS

* En cas de changement d'hôpital, de service ou de thématique du projet de recherches durant le mandat, le titulaire du mandat est tenu d'en informer le F.R.S.-FNRS qui procédera à une réévaluation du dossier.

3.2 Éligibilité des logisticiens de recherche comme promoteur

Les logisticiens de recherche de rang B et C, tel que défini par l'arrêté royal du 31 octobre 1953 fixant le statut des agrégés, des répétiteurs et des membres du personnel scientifique des universités de l'État, sont éligibles comme promoteur de bourses de doctorants. Les logisticiens de recherche de rang A ne sont pas éligibles comme promoteur ; ils sont toutefois éligibles comme co-promoteur pour autant qu'ils soient porteurs du titre de docteur à thèse (décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 21 juin 2019).

Les logisticiens ne sont pas éligibles comme promoteur de mandats postdoctoraux.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Mandats de chercheur doctorant

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

4.2 Renouvellement des mandats de chercheur doctorant

Les demandes de renouvellement des mandats aspirant (ASP-REN), candidat spécialiste doctorant (CSD-REN), spécialiste doctorant (SD-REN) et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant (VETE-CCD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Pour introduire une BSD, instrument destiné à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à bourses-mandats@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2020 » et en joignant :

- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.4 Mandats mi-temps de cliniciens (CSD, SD, SPD, CCL) et de vétérinaire (VETE-CCD)

L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Pour 2021 :

➤ Médecin du cadre temporaire/Vétérinaire	51.800,- €
➤ Médecin du cadre définitif	68.500,- €

4.5 Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU, MISU-PROL)

Pour toutes les catégories de personnel, le promoteur prend contact avec le service compétent de son institution universitaire d'accueil pour établir une estimation du coût du personnel en fonction de son ancienneté scientifique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories Technicien et Chercheur temporaire postdoctoral sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Pour 2021 :

➤ Technicien	59.500,- € (temps plein) ; 30.200,- € (mi-temps)
➤ Chercheur temporaire postdoctoral	52.800,- €

Pour le MISU/MISU-PROL, le F.R.S.-FNRS étant l'employeur du Scientifique postdoctoral, le promoteur tient compte du coût annuel communiqué ci-après pour 2021 :

➤ Scientifique postdoctoral	81.800,- € (temps plein) ; 41.100,- € (mi-temps)
-----------------------------	--

4.6 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la Santé), ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)</p> <p>➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats à un mandat postdoctoral CR, SPD, CQ et MISU peuvent signaler jusqu'au 1^{er} mai l'obtention d'un « Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation du candidat.</i></p> <p>Liste des publications (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle.</p> <p>➤ <i>Les candidats, titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel (DI), doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.</i></p> <p>➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai les publications acceptées après la date limite de validation du candidat.</i></p> <p>Données bibliométriques (excepté pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD) : nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques.</p> <p>Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus.</p> <p>➤ <i>Aux candidats à un mandat postdoctoral CR qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.</i></p> <p>Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidats à une promotion MR ou DR).</p>
SON PROJET DE RECHERCHE	<p>Titre, en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé, en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun, espaces inclus).</p> <p>➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</i></p> <p>Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <p>➤ <i>Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique.</i></p> <p>➤ <i>Le candidat qui choisit la Commission Foresight, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales) devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherche, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (maximum 2000 caractères, espaces inclus).</i></p> <p>Résumé de 2 pages maximum des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, CSD, SD et VETE-CCD).</p> <p>À compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français :</p> <p>➤ <i>Pour tous les candidats (excepté MR et DR), description du projet (4 pages max.) organisée en 4 parties :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. État de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail <p><i>Les graphiques et tableaux (2 pages max.) sont autorisés en sus des 4 pages.</i></p> <p><i>Une bibliographie de référence (1 page max.) doit être incluse et classée par ordre d'apparition dans le texte.</i></p> <p>➤ <i>Pour les candidats à une promotion MR ou DR, description de l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max.).</i></p>

RUBRIQUES	CONTENU
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <p>➤ Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.</p>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	<p>Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidats CQ, MR, DR, MISU).</p> <p>➤ Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</p>

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en deux étapes** :

➤ **Étape 1 : évaluations individuelles (mars à mi-avril)**

Chaque proposition⁷ est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").

➤ **Étape 2 : consolidation en Commissions scientifiques (mai)**

Quatorze Commissions scientifiques de 15 membres (dont 9 membres hors Communauté française de Belgique (CFB), dont le Président) se réunissent au F.R.S.-FNRS pour établir un classement final consolidé. Chaque dossier est attribué à un rapporteur⁸ qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport sera discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au candidat après décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS.

Treize de ces quatorze Commissions scientifiques thématiques sont construites à partir des panels de l'[ERC](#) (European Research Council) : 4 en Sciences exactes et naturelles (SEN-1 à SEN-4), 4 en Sciences de la vie et de la santé (SVS-1 à SVS-4) et 5 en Sciences humaines et sociales (SHS-1 à SHS-5). La 14^{ème} est une Commission stratégique transdisciplinaire (Foresight : Développement durable).

Les thématiques couvertes par ces Commissions scientifiques sont identifiées par une liste de champs descripteurs ; cette liste reprend les champs descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant les spécificités de la recherche en CFB.

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Il sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le [guide du proposant](#).

⁷ Excepté pour les dossiers de niveau doctoral (ASP, CSD, SD, VETE-CCD) et pour les dossiers SPD-REN et CCL.

⁸ Les dossiers de niveau doctoral seront attribués à deux rapporteurs.

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CV académique ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...) 	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) ➤ obtention de financements de projets et bourses ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ séjours de longue durée à l'étranger⁹ ➤ invitations à des exposés internationaux ➤ collaborations actives, participations à des réseaux 	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR <https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides> ET SUR <https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privee>

⁹ L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.